

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 16 avril 2004

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

Brascan Corporation (BNN) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 11 février 2004, le Conseil d'administration de Brascan Corporation (« BNN ») a approuvé le fractionnement des actions ordinaires de catégorie A en circulation de la société à raison de trois pour deux.

Les actionnaires recevront une demi-action ordinaire de catégorie A de BNN pour chaque action ordinaire de catégorie A de BNN détenue. Le fractionnement des actions à raison de trois pour deux sera effectué sous forme de dividende en actions qui sera payable le 1^{er} juin 2004 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 21 mai 2004.

DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur BNN seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **19 mai 2004.**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **BNX.**

Circulaire no : 049-2004

- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé.
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 150 actions ordinaires de catégorie A de BNN.
- **PRIX DE LEVEE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.
- **MULTIPLICATEUR :** 150.
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVEES :** À compter du mercredi 19 mai 2004, les limites de positions et de levées augmenteront à 60 000 contrats.
- **CUSIP* :** 10549P606.

* La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable de toutes erreurs ou omissions.

La CDCC n'effectuera pas de rajustements sur les récépissés d'entiercements en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercements additionnels.

Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, soit le mercredi 19 mai 2004, les ordres «ouverts» pour la classe d'options BNN **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions à raison de trois pour deux et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés en utilisant le nouveau symbole BNX.

À l'ouverture des marchés le mercredi 19 mai 2004, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries BNN comme suit :

Brascan Corporation		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur mercredi le 19 mai 2004	Code des prix de levée
30,00 \$	20,00 \$	D
32,50 \$	21,625 \$	T
35,00 \$	23,375 \$	L
37,50 \$	25,00 \$	E
40,00 \$	26,625 \$	P
42,50 \$	28,375 \$	Q
45,00 \$	30,00 \$	F
47,50 \$	31,625 \$	R
50,00 \$	33,375 \$	N
52,50 \$	35,00 \$	G
55,00 \$	36,625 \$	A
57,50 \$	38,375 \$	C

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la Compensation